



50 rue Stéphane Mallarmé
18000 BOURGES
☎ 02 48 23 11 88

mail : ce.0180005h@ac-orleans-tours.fr

NOM de l'étudiant :

Prénom :

Qualité demandée : Interne
 Interne externe (3 repas mais non logé)
 Demi-pensionnaire
 Externe

**DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION
ETUDIANTS DE CPES-CAAP (Arts-Plastiques) ou CPGE**

DOCUMENTS A REMPLIR ET A FOURNIR

1	1 fiche d'inscription à renseigner et photo de l'étudiant à coller <ul style="list-style-type: none"> Photocopie de la pièce d'identité de l'étudiant (carte d'identité ou passeport) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2	1 fiche Intendance à renseigner <u>Remarques</u> : <ul style="list-style-type: none"> Si étudiant boursier : <ol style="list-style-type: none"> Accusé réception du dossier ou notification d'attribution (à télécharger sur le site du CROUS de votre académie) RIB au nom de l'étudiant Si règlement par prélèvement (réservé aux internes ou internes externes) : <ol style="list-style-type: none"> Autorisation Mandat de prélèvement RIB récent du compte à prélever Fiches de renseignement tarifs 2024 (pour information)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3	1 fiche d'urgence à renseigner <ul style="list-style-type: none"> Photocopie des vaccins (carnet de santé) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4	Copie du relevé de notes du Baccalauréat (uniquement MPSI ou CPES Arts) Pour les CPGE uniquement : Consulter la bibliographie en dernière page du dossier	<input type="checkbox"/>

SITUATION FAMILIALE DES REPRESENTANTS LEGAUX : Cochez la (les) case(s)

- Mariés Pacsés Concubins Célibataire Veuf/Veuve
 Séparés Divorcés **Résidence de l'étudiant :** Chez la mère Chez le Père Garde alternée

1^{er} REPRESENTANT LEGAL (Résidence de l'élève et responsable financier)	}	NOM : Prénom :	<input type="checkbox"/> J'autorise <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'administration du lycée à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves.
		Adresse :	
Les personnes au chômage indiqueront leur ancienne profession	}	Code postal : Commune :	<input type="checkbox"/> J'autorise <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'administration du lycée à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves.
		Tél : N° Portable :	
2^d REPRESENTANT LEGAL	}	Courriel :@.....	<input type="checkbox"/> J'autorise <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'administration du lycée à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves.
		Lien de parenté avec l'élève (à cocher) : <input type="radio"/> père <input type="radio"/> mère <input type="radio"/> tuteur <input type="radio"/> autre :	
		Profession : Actif (ve) – Retraité (e) – Recherche d'emploi – Autre (entourez)	
		Employeur : Tél. du lieu de travail :	
		NOM : Prénom :	
		Adresse :	
Code postal : Commune :			
Tél : N° Portable :			
2^d REPRESENTANT LEGAL	}	Courriel :@.....	<input type="checkbox"/> J'autorise <input type="checkbox"/> Je n'autorise pas l'administration du lycée à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves.
		Lien de parenté avec l'élève (à cocher) : <input type="radio"/> père <input type="radio"/> mère <input type="radio"/> tuteur <input type="radio"/> autre :	
		Profession : Actif (ve) – Retraité (e) – Recherche d'emploi – Autre (entourez)	
		Employeur : Tél. du lieu de travail :	
		NOM : Prénom :	
		Adresse :	
Code postal : Commune :			
Tél : N° Portable :			

Autre Personne à Prévenir Nom : Prénom : Lien : Tél :

Enfants :

Total des enfants dans la famille : Nombre d'enfants à charge de la famille :
Nombre d'enfants à charge dans le second degré public (collèges & lycées) :
L'étudiant est-il Pupille de la nation ? – Orphelin : de père de mère de père et mère

En cas d'accident

En cas d'accident, j'autorise l'établissement à prendre toutes les dispositions nécessaires.
Nom et coordonnées du médecin de famille :
.....

Autorisation

J'autorise¹ mon fils, ma fille¹, à quitter l'établissement en l'absence de cours prévu ou imprévu, aux
Je n'autorise pas¹ intercours, en fin de journée et en soirée. Un étudiant mineur quittant le lycée sans
autorisation, ne pourra engager la responsabilité du lycée.
¹ : rayez les mentions inutiles

Document à fournir à l'inscription

- Copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Copie des vaccinations
- Copie du relevé de notes du Baccalauréat
- Copie de la notification des bourses si boursier
- 1 photo d'identité
- 1 relevé d'identité bancaire

Signatures (dans l'ordre indiqué en haut de la page)

1^{er} REPRESENTANT LÉGAL :	2nd REPRESENTANT LÉGAL :	L'ÉTUDIANT :
--	--	---------------------



FICHE D'URGENCE DESTINEE A L'INFIRMIERE

IMPERATIF : FOURNIR TOUTES LES PHOTOCOPIES DU CARNET DE SANTE CONCERNANT LES VACCINATIONS

NOM DE L'ETUDIANT :
Prénoms :
Né(e) le : à
N° S.S. étudiant :
Centre de Sécurité Social et Adresse :
Mutuelle et Adresse :
Qualité de l' étudiant : **Externe** **½ pensionnaire** **Interne** **Interne externé (3 repas mais non logé)**

NOM et Prénoms du père :
Profession :
N° de S.S et adresse du centre :

NOM de jeune fille et Prénoms de la mère :
Profession :
N° de S.S et adresse du centre :

Adresse des parents ou du représentant légal :

N°..... **Rue**.....
Code Postal : **Ville :**
Tél : **Portable :**
Mail :@.....

**POUR VOUS APPELER EN CAS D'URGENCE,
INDIQUEZ CELUI DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL OU D'UN PROCHE :**

N° de TEL : **NOM :** **Lien de parenté :**
N° de TEL : **NOM :** **Lien de parenté :**

NOM et Adresse du Médecin traitant : **TEL :**

INDICATIONS SUR LA SANTE DE L'ETUDIANT (Allergies, traitements, maladies...)

Il est possible de rencontrer l'infirmière pour évoquer un ou des problèmes particuliers

.....
.....
.....
.....

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins

Le...../...../ 2024 « Lu et approuvé » Signature(s) du (des) représentant(s) légal (aux) :

- DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement

**ANNEE SCOLAIRE 2024/2025
FICHE INTENDANCE**

INSCRIPTION EN : **C.P.G.E.** - **C.P.E.S. ARTS**

CLASSE :
(ne pas remplir – merci)

ETUDIANT : **NOM :** **PRENOM :**

ADRESSE PERSONNELLE : (pendant la scolarité)

N° RUE

CODE POSTAL : VILLE/PAYS :

APT :

TEL :

ADRESSE DU RESPONSABLE FINANCIER :

NOM :

PRENOM :

N° RUE

CODE POSTAL : VILLE/PAYS :

APT :

TEL :

1) DEMANDE A ETRE ADMIS(E) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024/2025 EN TANT QUE :

EXTERNE **DEMI - PENSIONNAIRE AU TICKET** **INTERNE** **INTERNE-EXTERNE**
(Aucun repas possible)

2) DECLARE AVOIR DEPOSE UNE DEMANDE DE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ANNEE 2024/2025
 OUI – NON

Si « oui », joindre obligatoirement justificatif de la demande (copie de l'accusé de réception du dossier, et à réception, notification d'attribution délivrée par les services du CROUS de votre académie)

_____ (LES ELEVES EXTERNES NE SONT PAS CONCERNES PAR CE QUI SUIT) _____

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE FINANCIER :

En tant que **responsable financier de l'étudiant**, je m'engage à régler à l'agent comptable de l'établissement le montant des frais scolaires selon les modalités en vigueur :

- ✓ pour les **DEMI - PENSIONNAIRES** : par l'achat préalable de repas (*de préférence par multiple de 10 en chèque, espèces ou paiement en ligne*)
 - ci-joint un 1^{er} chèque d'un montant de€ (encaissement fin septembre 2023)*
- ✓ pour les **INTERNES** et les **INTERNES-EXTERNES** :
 - en début de trimestre, dans les 10 jours qui suivent la réception de l'avis de paiement (en espèces, chèque, virement bancaire ou télépaiement)
 - par prélèvements automatiques de novembre à juillet (imprimé ci-joint)

Je prends note également que :

- ⇒ Conformément au règlement régional du service d'hébergement et de restauration, toute demande de changement de qualité doit être formulée au plus tard 2 semaines avant la fin de chaque trimestre civil, pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant. Les changements en cours de trimestre doivent être justifiés par des circonstances exceptionnelles, motivées et soumises à l'accord du Chef d'établissement.
- ⇒ le non-paiement des frais scolaires peut entraîner la radiation définitive de l'élève en tant que demi-pensionnaire ou interne ainsi que des poursuites judiciaires.
- ⇒ la première carte-self est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 4.60 € (tarif au 01/04/2021, susceptible de modification en 2025)

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage à faire connaître au service Intendance tout changement dans ma situation.

Fait à le

(Signatures précédées des noms et prénoms en toutes lettres)

Signature du responsable financier :

Signature de l'étudiant :

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS :
ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES**

DEMI-PENSION – TARIFS 2024 : Repas à l'unité : 4.50 €
Pour 10 repas : 45.00 €
Pour 20 repas : 90.00 €

Possibilité de prendre ses repas du lundi au vendredi, de 11 h 20 à 13 h 15.

L'élève doit être inscrit demi-pensionnaire pour accéder au self (ne serait-ce qu'une fois par mois)

- ⇒ Système d'une carte, créditée à l'avance d'un certain nombre de repas (de préférence par multiple de 10) et débitée au fur et à mesure des repas utilisés. Cette carte ne doit pas avoir un solde négatif.
- ⇒ La première carte-self est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 4.60 € (tarif au 01/04/2021, susceptible de modification en 2025)

MOYENS DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DE REPAS :

- ⇒ **Espèces** : L'élève (ou la famille) doit obligatoirement se présenter au service intendance, qui délivrera une quittance. Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts). Versement possible au service intendance à partir du 28 août 2024.
- ⇒ **Chèque bancaire** : Possibilité de joindre au dossier d'inscription un 1^{er} chèque (encaissement fin septembre). Notez les Nom et Prénom de l'élève au dos du chèque et libellez-le à l'ordre de l'«Agent Comptable Lycée Alain-Fournier». Durant l'année scolaire, les chèques doivent être déposés (sans enveloppe) dans l'une des deux boîtes prévues à cet effet (l'une à la vie scolaire, l'autre dans le hall du bâtiment administratif) **le matin, avant 10h30.**
- ⇒ **Paiement en ligne** : Réouverture du service à compter du 28 août 2024 pour les élèves déjà bénéficiaires de ce service en 2023/2024. Pour les autres, envoi par mail des identifiants et mot de passe au responsable financier, mi- octobre. Paiement accessible depuis le site Internet du lycée Alain-Fournier – Onglet « Espace privé » - Cliquer sur « Achat repas ». Paiement par carte bancaire sécurisé. Montant minimum : 1 €

LES AIDES FINANCIERES :

- ⇒ **Les bourses nationales** : Nouvelle procédure : cette année, tous les élèves, boursiers en 2023/2024, doivent refaire une demande **entre le 1^{er} septembre au 17 octobre 2024** sauf si vous avez demandé l'étude automatique de votre droit à bourse lors de la réinscription (cf. fiche « *Informations Bourses : nouvelles modalités* » jointe au dossier)
Si vous préférez renouveler votre demande chaque année, le dossier peut être fait soit en ligne (en se connectant au portail Scolarité-Services via EduConnect), soit à l'aide du formulaire mis à disposition par l'établissement scolaire.
- ⇒ **Les aides rectorales ou régionales** : (attribuées en fonction des moyens accordés à l'établissement)
 - *Le fonds social des cantines* : aide destinée aux élèves demi-pensionnaires ou internes, calculée en fonction du quotient familial.
 - *Le fonds social lycéen (FSL)* : aide destinée à l'achat de fournitures scolaires mais aussi de matériel plus spécifique (Arts plastiques, calculatrice, tenue de sport ...).
 - *Le fonds social régional* : Aide destinée, sous certaines conditions, au règlement de l'internat, à l'achat de repas ou aux voyages scolaires.
 - La Région Centre-Val de Loire propose également une aide financière à l'équipement numérique, aux transports, à la culture et à la mobilité internationale. Renseignements sur <https://www.yeps.fr>

Renseignements auprès du service Intendance ou de l'assistante sociale de l'établissement.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ETUDIANTS INTERNES OU INTERNES-EXTERNES**

TARIFS ANNEE 2024 :

Internes :

Sept-Déc 2024	*Donnés à titre indicatif - Susceptibles de modifications au 1 ^{er} janvier 2025		
	Janvier-Mars 2024	Avril-Juin 2024	Total annuel
748.61 €	641.67 €* *	534.72 €* *	1 925.00 €* *

Internes - Externés : (hébergement à l'extérieur mais tous les repas sont pris au lycée)

Sept-Déc 2024	*Donnés à titre indicatif - Susceptibles de modifications au 1 ^{er} janvier 2025		
	Janvier-Mars 2024	Avril-Juin 2024	Total annuel
563.10 €	482.66 €* *	402.24 €* *	1448.00 €* *

L'internat, pour les CPGE ou CPES Arts, est ouvert le week-end, sauf vacances scolaires et week-ends particuliers (jouxant des jours fériés). Le forfait trimestriel inclut tous les repas du lundi matin au samedi midi. Les horaires du petit-déjeuner sont de 7 h 15 à 7 h 50, ceux du dîner de 18 h 55 à 19 h 25.

La facture d'internat ou d'internat-externat est payable, chaque trimestre, dans les 10 jours qui suivent la réception de l'avis aux familles ou mensuellement, par prélèvement automatique.

Le responsable financier s'engage à régler à l'agent comptable de l'établissement le montant des frais scolaires selon les modalités précisées ci-dessus.

Il prend note également que :

- ⇒ conformément au règlement régional du service d'hébergement et de restauration, toute demande de changement de qualité doit être formulée au plus tard 2 semaines avant la fin de chaque trimestre civil, pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant. Les changements en cours de trimestre doivent être justifiés par des circonstances exceptionnelles, motivées et soumises à l'accord du Chef d'établissement.
- ⇒ le non-paiement des frais scolaires, de même que tout comportement inadapté à la vie en communauté, peut entraîner la radiation définitive de l'étudiant en tant que demi-pensionnaire ou interne ainsi que des poursuites judiciaires
- ⇒ la première carte-self est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 4.60 € (tarif au 01/04/21, susceptible de modification en 2025).
- ⇒ Cette même carte permet l'accès magnétique au portail et au bâtiment de l'internat. Une clef de chambre est également prêtée pour l'année scolaire. Aussi, une **caution est demandée le jour de la rentrée (soit 33.00 € -, payable par chèque ou espèces)**. Cette caution sera remboursée au départ de l'étudiant, après restitution de ces moyens d'accès.

MOYENS DE PAIEMENT DE L'INTERNAT :

- **Espèces** : L'étudiant doit obligatoirement se présenter au service intendance, qui délivrera une quittance. Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts).
- **Chèque bancaire** : Le chèque doit être adressé directement au service Intendance, libellé à l'ordre de l' « Agent comptable du Lycée Alain-Fournier » et accompagné du talon figurant sur l'avis aux familles.
- **Télépaiement** : Ce système permet de payer les factures d'internat 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans un environnement sécurisé et sans avoir à se déplacer.
Accessible à l'adresse suivante : <https://educonnect.education.gouv.fr> ou depuis le site Internet du lycée Alain-Fournier – onglet « Espace privé » - Cliquer sur « EduConnect » - saisir vos identifiant et mot de passe (identiques à ProNotes). Montant minimum : 20 €
- **Prélèvements automatiques** : Prélèvement mensuel au 10 du mois, de novembre à juillet avec ajustement sur le dernier mois de chaque trimestre. Autorisation et mandat à signer et à retourner au service intendance, accompagné d'un RIB. Valable pour l'ensemble de la scolarité de l'étudiant sauf en cas de changement de compte bancaire. Arrêt des prélèvements au 2^{ème} rejet.
- **Virements bancaires** : Les références du compte bancaire du lycée figurent sur l'avis aux familles. Merci de préciser le nom de l'étudiant et la référence de la créance.

LES AIDES FINANCIERES :

Les aides nationales :

- *Le Dossier Social Etudiant* : Campagne 2024/2025 ouverte jusqu'au 31 mai 2024. En cas de changement dans votre situation après cette date, vous pouvez demander une révision de votre dossier en vous rendant sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr.
- *Aide pour une complémentaire santé* : www.ameli.fr/simulateur-droits

Les aides régionales :

- Les étudiants et leurs familles peuvent **retrouver les aides spécifiques selon leur problématique centralisées sous** : <https://crijinfo.fr/category/urgence-etudiante/> (précarité financière, aide au logement, aide alimentaire, soutien psychologique, déplacements, numérique...) et de manière plus globale sur le portail régional des 15-25 ans « YEPS.fr ».
- *Le fonds social régional* : Aide gérée par l'établissement destinée spécifiquement pour l'achat des repas (renseignements auprès du service Intendance)

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ *Les élèves des classes préparatoires ont le statut d'étudiant. En conséquence, l'inscription à l'université est obligatoire (170 € en 2023/2024 susceptible de modification en juillet 2024) ainsi que la « Contribution Vie Etudiante et de Campus » (103 € année 2024/2025). Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais.*
- ✓ *Outre les bourses nationales attribuées par le CROUS, vous pouvez, en cas de difficultés financières, prendre rendez-vous, au bureau de la vie scolaire, avec l'Assistante Sociale Scolaire de l'établissement (à compter du 5 septembre 2023).*

Le Proviseur,

François Leray

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
(Mode de paiement exclusivement réservé aux étudiants internes
ou internes-externés)

Le règlement régional du service annexe d'hébergement et de la restauration pose, en son article 3, le principe général du paiement préalable.

En conséquence, le forfait internat est payable d'avance :

- soit au début de chaque trimestre, dans les 10 jours suivant l'avis aux familles
- soit mensuellement, par prélèvements automatiques : **au 10 de chaque mois, de novembre à juillet**

Nouveaux prélèvements : joindre cette autorisation + mandat + RIB (comportant les noms et identifiants IBAN et BIC)

Renouvellement sans changement de banque : joindre uniquement cette autorisation

A chaque début de trimestre, un « Avis des sommes à payer » est envoyé par mail au responsable financier. Au dos de ce document figure l'échéancier précisant les dates de prélèvement ainsi que les montants prélevés sur le trimestre.



(Joindre RIB et mandat de prélèvement)

DEMANDE DE PRELEVEMENT :

Je soussigné, Nom : _____ Prénom : _____
(le responsable financier doit être le même que sur la fiche d'inscription du secrétariat)

responsable financier de l'étudiant :
Nom : _____ Prénom : _____

- ✓ déclare opter pour le règlement des frais d'internat par prélèvement automatique, **sur mon compte bancaire** (cf. mandat et RIB ci-joint) :
- ✓ reconnais avoir été informé des modalités de fonctionnement suivantes :
 - montant mensuel de novembre 2024 à juillet 2025 (9 mensualités), déterminé par l'«Avis des Sommes A Payer »(ASAP) reçu par mail, à chaque début de trimestre
 - prélèvement autour du 10 de chaque mois

Fait à

le

Signature du responsable financier :



MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Mandat valable pour le paiement de toutes les prestations dues à l'établissement (restauration, voyages...)

En signant ce formulaire, vous autorisez LYCEE GENERAL ALAIN FOURNIER à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE GENERAL ALAIN FOURNIER.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR11ZZZ608972

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom :

LYCEE GENERAL ALAIN FOURNIER

Adresse :

50 rue Stéphane Mallarmé

Code postal :

18016

Ville :

BOURGES CEDEX

Pays :

FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

--	--	--	--	--	--	--	--

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--

Type de paiement :

Paiement récurrent / répétitif :



Paiement ponctuel :



Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN/BIC)

Rappel :

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE GENERAL ALAIN FOURNIER. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend avec LYCEE GENERAL ALAIN FOURNIER.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Programme de Lettres-Philosophie MPSI – MP

Année universitaire 2024/2025

Les ouvrages cités ci-dessous devront impérativement être en votre possession dans ces éditions et avoir été lus pour la rentrée.

Thème : Individu et Communauté

Oeuvres :

- 1. Eschyle, Les sept contre Thèbes et Les Suppliantes, édition GF**
- 2. Spinoza, Traité Théologico-politique, préface et chapitre XVI à XX, édition GF**
- 3. Edith Warton, Le temps de l'innocence, édition GF**